



Question droit commercial

Par **Booda37**, le **13/03/2020 à 10:13**

Bonjour, Je vous explique mon problème : j'ai une petite société de rénovation, je travaille avec des téléprospectionneurs indépendants parfois afin qu'ils me fassent de la détection de projets par téléphone. En moyenne, il faut passer beaucoup de coups de fils car les gens sont malheureusement de plus en plus démarchés (notamment avec les isolation à 1 euro que je ne fais pas) et, sur 10 personnes répondant au téléphone mes prestataires habituels j'en ai déjà eu 3 qui arrivent à prendre un RDV. Pour changer, j'ai voulu tester un nouveau prestataire de Toulouse, qui me propose un forfait où je le paye, non pas au RDV pris, mais au nombre de contact téléphonique qu'il a eu (en l'occurrence 2,5 euros par contact), donc je lui explique que j'aurais besoin de 2 rdv par jours, ce qui théoriquement fait 10 contact en moyenne x 2 par jour pour avoir 2 rdv, soit environ 50 euros pour 2 rdv. Il me dit OK (attention, il faut suivre), il accepte la mission sur la base du forfait à 2,5 euros par contact. Nous partons sur une mission test d'une semaine. Sauf qu'en fait 1er jour je ne vois rien, aucun RDV, il m'indique que finalement la durée de la mission risque de s'allonger (soit disant que le fichier client fourni contient 80 % de faux numéro ce qui est faux car mes autres prestataires l'utilisent sans soucis). Le deuxième jour il ne me donne pas de nouvelles donc je ne sais pas où il en est. Et le 3ème jour suite à mon insistance il finit par m'écrire à 17 h 30 qu'il préfère arrêter la mission, qu'il n'a pas réussi à prendre de RDV et que je lui dois 250 euros (soit disant qu'il aurait réussi à avoir 84 contacts sans succès). Je lui dis que c'est n'importe quoi car s'il ne savait pas prendre de rdv comme ça, il ne fallait pas accepter la mission, et de plus je n'arrive pas à croire à un tel échec car n'importe quel débutant aurait réussi à prendre un RDV. Je lui demande de me fournir les preuves de ses appels sur journal d'appel et il me fournit juste un tableur où il a mis des croix sur les soit-disant appels passés, ce qui est purement déclaratif n'est absolument pas une preuve. Je voulais savoir si je peux le contraindre à annuler cette dette de prestation fantôme de 250 euros en l'absence de preuves de ses appels, et surtout au nom de l'obligation de résultats ? Il accepte une mission qu'il me dit finalement ne pas savoir faire (c'est comme si je changeais des fenêtres chez des clients,

le chantier se passe mal et je me défausse en disant que je ne savais pas faire).
J'attends vos avis ou réponse car il n'arrête pas de me relancer et je n'ai pas envie de me faire avoir.
Merci et cordialement.